



SÉNAT | SENATE
CANADA

UNE PRÉOCCUPATION **CROISSANTE**

Comment garder les terres agricoles entre les mains des agriculteurs canadiens



Rapport du Comité sénatorial permanent
de l'agriculture et des forêts

L'honorable Diane F. Griffin, présidente
L'honorable Ghislain Maltais, vice-président

Mars 2018

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : agfo@sen.parl.gc.ca

sans frais : 1-800-267-7362

par la poste : Comité sénatorial permanent de l'Agriculture et des forêts
Le Sénat du Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.senate-senat.ca/agfo.asp

Le Sénat est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA), suivez le comité à l'aide du mot-clé diésé : **#AGFO**

This report is also available in English



SÉNAT | SENATE
CANADA

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES.....	3
ORDRE DE RENVOI.....	4
AVANT PROPOS.....	5
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	6
SOMMAIRE EXÉCUTIF	7
LISTE DE RECOMMANDATIONS.....	8
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE UN : UTILISATION ET ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES.....	11
Potentiel et utilisation des terres agricoles	11
Évolution de la valeur des terres agricoles.....	12
CHAPITRE DEUX : FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES ET IMPACT SUR LEUR DISPONIBILITÉ	15
Facteurs explicatifs.....	15
Enjeux économiques.....	15
Enjeux environnementaux.....	19
Enjeux démographiques.....	20
Problématique liée à l'accès aux terres agricoles.....	22
Capacité de financement.....	22
Type de propriétés des terres agricoles.....	23
Rentabilité du secteur agricole.....	24
CHAPITRE TROIS : MOYENS VISANT À GARANTIR L'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES	25
Initiatives privées.....	25
Initiatives publiques	28
CONCLUSION.....	33
ANNEXE A : TÉMOINS	34
ANNEXE B : MISSION D'ÉTUDE.....	38
ANNEXE C : MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU COMITÉ.....	40

MEMBRES



L'honorable Diane F. Griffin,
présidente



L'honorable Ghislain Maltais,
vice-président

LES HONORABLES SÉNATEURS



Salma Ataullahjan



Jean-Guy Dagenais



Norman E. Doyle



Raymonde Gagné



Terry M. Mercer



Victor Oh



Chantal Petitclerc



André Pratte



Yuen Pau Woo

Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs

Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare
ou Grant Mitchell)

Larry W. Smith (ou Yonah Martin)

Joseph A. Day (ou Terry M. Mercer)

Yuen Pau Woo (ou Raymonde Saint-Germain)

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, aux travaux :

Les honorables sénateurs

Wanda Elaine Thomas Bernard, Lynn Beyak,
Michael Duffy, Nicole Eaton, Tobias C. Enverga, Jr,
Marc Gold, Rosa Galvez, Sabi Marwah, Pana
Merchant, Kelvin Kenneth Ogilvie, Ratna Omidvar,

Donald Neil Plett, Nancy Greene Raine,
Claudette Tardif, David Tkachuk, Betty Unger

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Aïcha L. Coulibaly, analyste

Direction des comités du Sénat :

Kevin Pittman, greffier du comité

Annie Trudel, adjointe administrative

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 6 octobre 2016 :

L'honorable sénateur Mercer propose, appuyé par l'honorable sénatrice Hubley,

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à évaluer, afin d'en faire rapport, l'acquisition des terres agricoles au Canada et ses retombées potentielles sur le secteur agricole y compris :

- a) les raisons expliquant l'augmentation de la valeur des terres agricoles au Canada;
- b) les préoccupations et défis des intervenants agricoles en matière d'acquisition de terres agricoles;
- c) les solutions potentielles pour remédier aux enjeux posés par l'acquisition des terres agricoles;

Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 30 juin 2017 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 15 juin 2017 :

L'honorable sénateur Maltais propose, appuyé par l'honorable sénateur White,

Que, nonobstant l'ordre de renvoi du Sénat adopté le jeudi 6 octobre 2016, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts concernant son étude sur l'acquisition des terres agricoles au Canada et ses retombées potentielles sur le secteur agricole soit reportée du 30 juin 2017 au 21 décembre 2017.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 7 décembre 2017 :

L'honorable sénatrice Griffin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Mégie,

Que, nonobstant l'ordre de renvoi du Sénat adopté le jeudi 15 juin 2017, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts concernant son étude sur l'acquisition des terres agricoles au Canada et ses retombées potentielles sur le secteur agricole soit reportée du 21 décembre 2017 au 29 mars 2018.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Nicole Proulx

AVANT PROPOS

Dans le cadre d'autres travaux, le Comité a entendu les inquiétudes de témoins concernant l'augmentation du prix des terres agricoles au Canada, notamment en ce qui concerne la transmission de fermes d'une génération à l'autre et la capacité des nouveaux arrivants de s'acheter une terre.

La ferme familiale a été le fondement de l'économie rurale pendant des générations. Le Comité a jugé qu'il serait inapproprié de ne pas entreprendre une étude sur l'acquisition des terres agricoles au Canada et ses retombées potentielles sur le secteur agricole afin de dissiper ces inquiétudes.

La première partie du rapport porte sur l'utilisation des terres agricoles et les changements à la valeur de ces terres. La deuxième partie explique les changements à la valeur des terres agricoles et les répercussions sur leur disponibilité. La dernière partie propose des moyens d'assurer l'accès à des terres agricoles pour les futures générations de Canadiens.

Le Comité est reconnaissant du temps consacré par les différents acteurs pour nous parler de cette question importante. Il remercie toutes les personnes qui ont participé à l'étude. Il espère que les constatations et les recommandations énoncées dans ce rapport permettront d'enrichir les discussions concernant l'acquisition de terres agricoles au Canada.

Le Comité tient également à remercier tous les collègues qui ont participé à l'étude ainsi que le personnel du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement qui ont contribué à la préparation du rapport.



Diane F. Griffin,
présidente



Ghislain Maltais,
vice-président

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

- CIC :** Canards Illimités Canada
- CRSH :** Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- FCA :** Fédération canadienne de l'agriculture
- GRE :** Gestion des risques de l'entreprise

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (le Comité) a entrepris une étude visant à évaluer l'acquisition des terres agricoles au Canada et ses retombées potentielles sur le secteur agricole. Au cours de cette étude, le Comité a entendu une soixantaine de témoins issus du secteur agricole, du milieu universitaire, du secteur financier ainsi que des représentants des gouvernements provinciaux et fédéraux. Le Comité a également reçu les témoignages de représentants d'organismes de conservation.

Afin d'avoir une perspective internationale quant à l'enjeu de la hausse de la valeur des terres et de leur implication sur la productivité économique des principaux partenaires commerciaux du Canada, le Comité a entendu des témoins des secteurs agricoles de l'Australie et de l'Argentine ainsi que des experts internationaux. Les membres du Comité ont également effectué une mission d'information à Washington, D.C., aux États-Unis.

Étant donné l'importance des terres agricoles dans l'actif des producteurs, il était important de comprendre l'utilisation et l'évolution de la valeur des terres agricoles au Canada ainsi que les facteurs expliquant les tendances haussières observées dans la valeur de ces terres. De plus, le rapport décrit les bases de la problématique liée à l'accès des terres agricoles en considérant la capacité de financement des agriculteurs, le type de propriétés et la rentabilité du secteur agricole.

Afin de surmonter les enjeux liés à la hausse de la valeur des terres agricoles et les défis associés à l'accès et à la disponibilité de ces terres, des intervenants du secteur financier ont décrit les moyens qu'ils mettent en œuvre pour atteindre de tels objectifs. D'autres investisseurs étrangers au milieu agricole offrent un modèle de partenariat avec les agriculteurs afin de diminuer les risques de production tout en offrant la possibilité aux producteurs de bénéficier d'économies d'échelle. Des témoins ont néanmoins fait remarquer qu'il demeure toujours un risque que les terres appartenant à des investisseurs qui ne sont pas issus du milieu agricole ne soient pas indéfiniment consacrées à l'agriculture et que ces terres soient revendues à des fins autres qu'agricoles. Il serait à ce titre important de renforcer le cadre législatif entourant la protection des terres à des fins agricoles.

Selon la Constitution du Canada, les provinces ont la responsabilité de légiférer en matière de propriété des terres agricoles canadiennes. Des suggestions ont, par conséquent, été faites pour mieux protéger l'usage et les terres agricoles au niveau provincial. Le Comité a également fait des recommandations visant à renforcer la capacité financière des producteurs agricoles, incluant la relève agricole. Il a aussi encouragé la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin de faciliter l'aménagement provincial des territoires agricoles et de mieux protéger l'utilisation des terres à des fins agricoles.



LISTE DE RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1 :

Le Comité recommande que le Ministère des Finances Canada étudie la possibilité, par l'entremise du Programme d'exonération cumulative des gains en capital pour les biens agricoles, d'augmenter le montant de l'exonération de manière à faciliter l'acquisition des terres agricoles par de nouveaux agriculteurs.

RECOMMANDATION 2 :

Le Comité recommande que :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Statistique Canada et Ressources naturelles Canada poursuivent leur collaboration afin d'améliorer les données en matière de classification et d'utilisation des terres agricoles;
- Les ministères fédéraux améliorent leur collaboration avec les ministères provinciaux afin de les tenir informés des avancées technologiques en matière d'imagerie et de télédétection et de la manière dont les cartographies pédologiques qui en résultent pourraient contribuer à l'aménagement du territoire des provinces.

RECOMMANDATION 3 :

Le Comité recommande qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, par l'intermédiaire du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, renouvelle le financement du projet national de recherche sur la protection des terres agricoles. Ce renouvellement faciliterait la collaboration entre les spécialistes provinciaux de l'aménagement du territoire et permettrait le développement d'outils et de cadres d'analyse standardisés qui permettraient l'obtention de données harmonisées entre les provinces en matière d'aménagement du territoire.

RECOMMANDATION 4 :

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de collaborer avec ses homologues provinciaux pour profiter d'initiatives comme le projet de recherche national sur la protection des terres agricoles en vue d'améliorer les outils qui leur permettront d'assurer un meilleur suivi des transactions foncières.

RECOMMANDATION 5 :

Le Comité recommande une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéraux et provinciaux afin de faciliter l'élaboration de plans d'aménagement du territoire qui protégeraient l'utilisation des terres à des fins agricoles.

INTRODUCTION

Au cours de ces dernières années, certains producteurs canadiens se sont montrés préoccupés face à l'achat de terres agricoles par des institutions financières, des fonds d'investissements ou des multinationales étrangères. Ces préoccupations ont été justifiées par l'impact apparent de ces acquisitions sur la valeur des terres agricoles au Canada. En réponse à ces préoccupations, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (ci-après le Comité) a été autorisé à entreprendre une étude sur l'acquisition des terres agricoles au Canada et ses retombées potentielles sur le secteur agricole.

Selon le Recensement de l'agriculture, en 2011¹, la valeur totale des terres et bâtiments était estimée à 276 milliards de dollars. 74 % de ces actifs étaient possédés par les producteurs contre 26 % loués. Le ratio d'endettement dans le secteur agricole a baissé en passant de 21 % en 2004 à moins de 18 % en 2011.

Vu l'importance des terres agricoles dans l'actif des producteurs, il est important de comprendre l'utilisation et l'évolution de la valeur des terres agricoles au Canada ainsi que les facteurs expliquant les tendances haussières observées dans la valeur de ces terres. Le rapport établit également les bases de la problématique liée à l'accès des terres agricoles en considérant la capacité de financement des agriculteurs, le type de propriétés et la rentabilité du secteur agricole. Enfin des recommandations sont faites afin de garantir l'accès des producteurs aux terres agricoles.

1 À noter que lors des témoignages reçus par le Comité, le Recensement de l'agriculture de 2016 n'était pas encore disponible.



CHAPITRE UN

UTILISATION ET ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES

POTENTIEL ET UTILISATION DES TERRES AGRICOLES

Reconnaissant l'importance des terres agricoles pour le développement économique du secteur agricole et de l'économie en général, les intervenants du secteur ont mentionné l'importance de préserver l'accès à cette ressource stratégique. En effet, selon le Recensement de l'agriculture de 2011, la superficie agricole représentait environ 7 % de la superficie totale des terres au Canada, soit environ 65 millions d'hectares et plus des deux tiers de ces terres sont considérées arables, ce qui signifie qu'elles ont un potentiel pour la production de culture.

Au Canada, le potentiel agricole des terres est classé selon une échelle allant de 1 à 7. Répertoire au sein de l'Inventaire des terres du Canada d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, cette classification permet de définir les différentes caractéristiques de sols allant de ceux qui ne comportent aucune limitation importante à la production agricole (classe 1) à ceux

”

Les terres agricoles sont essentielles non seulement pour notre industrie, mais aussi pour la culture canadienne dans son ensemble de même que pour notre économie et le bien-être des Canadiens.

Ron Bonnett, président,
Fédération canadienne de l'agriculture,
20 octobre 2016

n'offrant aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent (classe 7). Selon les producteurs, les classes 1 à 3 sont les meilleures terres qui soient.

Selon Statistique Canada, la majeure partie des terres agricoles cultivables sont situées dans les prairies, les plaines boréales et les plaines à forêts mixtes². Ces écozones couvrent surtout les provinces des Prairies, le Québec et l'Ontario. En 2012, les provinces des Prairies produisaient 63 % des cultures alimentaires et fourragères. Le Québec, l'Ontario et l'Alberta étaient responsables de 74 % de la production de bétail et de viande de volaille tandis que le Québec et l'Ontario étaient à l'origine de 70 % de la production laitière et 55 % de la production d'œufs.

Ces chiffres tendent à confirmer les propos de témoins qui ont indiqué la contribution des terres agricoles dans le maintien de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale ainsi que le maintien de la rentabilité du secteur.

La préservation des terres agricoles productives est cruciale si nous voulons maintenir notre position concurrentielle sur le marché international. C'est également une question morale très importante, car le monde a besoin d'accroître sa production d'aliments de 70 p. 100 d'ici 2050 pour nourrir sa population croissante.

Norm Hall, président, Agriculture Producers Association of Saskatchewan, 25 octobre 2016

Comme l'ont fait remarquer des témoins, le volume de terres agricoles en culture varie selon les provinces; de plus ces terres, malgré leur usage ou potentiel agricole, ne sont pas uniquement destinées à l'agriculture. Ted Huffman, chercheur à la direction générale des sciences et de la technologie à Agriculture et Agroalimentaire Canada mentionnait qu'entre 1990 et 2010, environ 3 000 hectares de terres arables étaient converties, sur une base annuelle, à des fins de lotissements destinés au développement urbain. Également, James Brennan, directeur des relations gouvernementales à Canards Illimités Canada, a souligné la contribution de terres agricoles dans

les biens et services écosystémiques. Dans son témoignage, il indiquait que près de 20 millions d'hectares du territoire agricole canadien constituait des habitats fauniques; cette superficie d'hectares inclut les prairies utilisées comme pâturages, les zones boisées et les milieux humides. Des projets industriels reliés notamment à la production de ressources énergétiques sont aussi entrepris sur des terres à potentiel agricole.

[En] juin 2016, environ 150 000 sites de puits abandonnés se trouvant sur des terres agricoles en Alberta devaient être remis en état. [L]a croissance des installations industrielles – les puits pétroliers et gaziers, les batteries, les centrales au gaz, les éoliennes, les lignes de transport d'électricité et les routes menant à ces structures – continue de s'étendre sur les terres agricoles de la province.

Lynn Jacobson, président, Fédération de l'agriculture de l'Alberta, 25 octobre 2016

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES

Reconnaissant la multifonctionnalité³ du secteur agricole ainsi que le développement de projets urbains et industriels sur des terres agricoles ou arables, des témoins ont toutefois critiqué l'augmentation de la valeur des terres agricoles au Canada. Se référant aux données sur la valeur des terres agricoles de Financement agricole Canada, des témoins ont expliqué que la valeur des terres agricoles variait d'une province à l'autre. L'augmentation moyenne à l'échelle canadienne a été de près de 10 % en 2015. Les plus fortes augmentations ont été observées en Alberta, au Manitoba et au Québec, où les pourcentages enregistrés ont été supérieurs ou égaux à 10 %. Dans les autres provinces de l'Ouest du Canada, l'estimation de l'augmentation de la valeur des terres agricoles se situe entre 6,5 et 9 %; en Ontario, elle s'élève à près de 7 %. Dans les provinces des Maritimes, elle varie de 5 à 8,5 %.

2 Statistique Canada, *L'activité humaine et l'environnement – L'agriculture au Canada*, 2014.

3 Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le caractère multifonctionnel en agriculture relève de la contribution significative du secteur agricole au développement rural, la bioénergie et l'environnement durable aux niveaux local, national, régional et mondial en plus de sa fonction primaire associée à la sécurité alimentaire.



Des membres du Comité rencontrent des représentants de l'American Farm Bureau Federation dans le cadre d'une mission d'étude à Washington, D.C., États-Unis d'Amérique.

Bien que les témoins reconnaissent que l'accroissement, en pourcentage, de la valeur des terres agricoles a diminué par rapport à celui affiché en 2014, certains ont toutefois souligné l'importance en terme absolu des prix de ces terres. Les données de Statistique Canada sur la valeur par acre des terrains et bâtiments agricoles indiquent que la valeur des terres agricoles est la plus élevée en Ontario où elle était estimée à environ 10 000 dollars par acre; la Colombie-Britannique et le Québec suivent avec respectivement près de 5 400 dollars et 5 200 dollars par acre. C'est en Saskatchewan que la valeur des terres est la plus faible avec près de 1 200 dollars par acre. Dans les autres provinces, les valeurs varient de près de 1 800 à près de 3 000 dollars par acre.

Des témoins ont observé que les valeurs des terres agricoles variaient également à l'échelle provinciale pour diverses raisons.

Les prix des terres varient grandement selon l'endroit où elles se situent dans la province, la qualité du sol et le climat, et s'il s'agit de terres à bleuets, car les bleuets constituent une part importante de notre industrie.

Michael Devanney, analyste principal des politiques, ministère de l'Agriculture, gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2 février 2017

L'augmentation de la valeur du prix des terres agricoles n'est pas propre au Canada. En effet, des partenaires commerciaux du Canada comme le Brésil ou l'Argentine sont aussi confrontés à la hausse des prix. Juan Sacoto, vice-président directeur chez Informa Economics IEG, expliquait qu'au Brésil, selon les régions, les prix des terres avaient augmenté de 150 à 300 % entre 2005 et 2015. En Argentine, Eduardo De Zavalia, avocat auprès de la Sociedad Rural Argentina, a expliqué que les prix des terres agricoles ont augmenté de 350 à 400 % depuis l'année 2000.

Durant sa mission d'information aux États-Unis, le Comité a été informé que la valeur des terres en culture avait augmenté de près de 1 600 dollars américains par acre en 2002 à près de 4 000 dollars américains par acre en 2015 (une augmentation de 150 % sur la même période). De plus, tel qu'indiqué par M. Sacoto, l'évolution des prix des terres agricoles au Canada et aux États-Unis est fortement corrélée depuis les 15 dernières années; ce qui renforcerait l'interdépendance entre ces deux marchés. Cette corrélation indiquerait aussi que la valeur des terres agricoles dans ces pays est influencée par des facteurs similaires.

CHAPITRE DEUX

FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES ET IMPACT SUR LEUR DISPONIBILITÉ

FACTEURS EXPLICATIFS

Selon les témoignages reçus, divers facteurs sont à la base de la montée des prix des terres agricoles. Les facteurs qui ont souvent été cités relèvent des domaines économiques, environnementaux et démographiques.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Croissance économique du secteur agricole

Des témoins ont indiqué que la hausse des prix des denrées agricoles a eu une incidence sur la valeur des terres agricoles. En effet, l'augmentation des prix des denrées a entraîné une augmentation du revenu des producteurs. Ces hausses des revenus couplées à des taux d'intérêts relativement faibles ont justifié, de la part des producteurs, une demande relativement élevée pour les terres agricoles afin de demeurer compétitifs en bénéficiant d'économies d'échelles.

”

Notre évaluation de la valeur des terres est influencée par un certain nombre de facteurs, dont quelques-uns peuvent varier considérablement entre les régions et les provinces. Ces facteurs comprennent l'offre et la demande, les conditions climatiques, le prix des produits de base et du bétail, les taux d'intérêt et l'utilisation prévue de la terre.

Michael Hoffort, président-directeur général, Financement agricole Canada,
17 novembre 2016

[L]’effet combiné de taux d’intérêt qui demeurent faibles et des revenus dont je viens de parler crée des conditions très propices à la vente de terres agricoles dans plusieurs régions du pays où l’on voit les offres se multiplier pour de nombreuses propriétés dans ce qui est devenu un marché favorisant les vendeurs. [P]our les exploitations agricoles déjà existantes, les acquisitions visant à accroître la superficie des terres et à réaliser de plus grandes économies d’échelle deviennent rentables grâce à de meilleurs rendements sur le marché.

Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l’agriculture, 20 octobre 2016

Dans le cadre des productions sous gestion de l’offre, les contraintes liées à l’accès au quota laitier ont aussi poussé des agriculteurs à investir dans l’achat de terres agricoles. De fortes augmentations de la valeur des terres agricoles ont ainsi été observées en Ontario et au Québec où la production laitière est relativement importante.

On a constaté un autre phénomène, particulièrement au Québec et en Ontario : l’indisponibilité du quota laitier lorsqu’on parle de la production sous la gestion de l’offre. Donc, les producteurs laitiers qui ne pouvaient réinvestir dans les quotas se sont tournés vers l’acquisition de terres agricoles. Cela a créé des pressions sur le prix des terres.

Pascal Thériault, agronome et économiste, faculté des sciences de l’agriculture et de l’environnement, Université McGill, 16 février 2017

Cette augmentation de la capacité de production, à travers l’acquisition par les producteurs de terres additionnelles et les avancées technologiques, est aussi justifiée par le besoin de satisfaire la demande alimentaire accrue de pays importateurs comme la Chine. Tels que mentionnés par des témoins, les changements dans les habitudes alimentaires de pays émergents issus notamment de l’est de l’Asie ont augmenté la demande d’importation pour des aliments protéiques comme la viande. Ces changements dans les habitudes alimentaires ont ainsi influencé le marché international au cours des 15 dernières années.



Des témoins ont toutefois indiqué que la rentabilité du secteur agricole avait diminué du fait d'un ralentissement des prix des denrées agricoles observé durant les dernières années. Ce ralentissement expliquerait d'ailleurs une baisse du taux de croissance de la valeur des terres agricoles durant la même période. Néanmoins, cette baisse du taux de croissance ne reflète pas une baisse de la valeur des terres agricoles.

Mais il ne faut pas confondre ce ralentissement avec une baisse de la valeur des terres agricoles, car celle-ci continue d'augmenter dans de nombreuses régions, simplement pas aussi rapidement.

Michael Hoffort, président-directeur général,
Financement agricole Canada, 17 novembre 2016

La question de l'effet des paiements versés dans le cadre des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE) sur la valeur des terres agricoles a été aussi soulevée. Durant sa mission d'information à Washington D.C., des officiels du United States Department of Agriculture ont eu à mentionner que les paiements versés dans le cadre de programmes agricoles fédéraux pouvaient influencer la valeur des terres agricoles à la hausse. Au Canada, des témoins ont mentionné l'impact possible des programmes de GRE sur la hausse de la valeur des terres agricoles.

Également les témoins se sont interrogés sur la juste valeur marchande des terres agricoles. En effet selon certains, les taux de croissance de la valeur des terres agricoles ne résultent pas uniquement de la croissance économique du secteur agricole et de l'augmentation des transactions foncières entre les producteurs opérant des exploitations familiales. À leur avis, la hausse de la valeur des terres agricoles serait aussi attribuable à des investissements qui ne sont pas issus du milieu agricole.

Investissements étrangers

Des producteurs se sont montrés préoccupés par l'acquisition de terres agricoles par des intérêts qui ne sont pas issus du secteur agricole. Ils justifient leur préoccupation par l'impact de ces acquisitions sur la hausse de la valeur des terres agricoles. D'autres intervenants ont aussi mentionné que ce type d'investisseurs entrait en compétition avec les producteurs durant le processus d'achat de terres agricoles, ce qui peut avoir un impact sur la structure de production. Ces investissements qui ne sont pas issus du secteur agricole ont été identifiés comme étant des institutions financières, des régimes de retraite, des sociétés privées d'investissement ou des entreprises privées.

Ces investisseurs viennent gonfler les rangs des acheteurs éventuels de terres agricoles, ce qui accroît la demande et les prix.

Dan Mazier, président, Keystone Agricultural
Producers of Manitoba, 25 octobre 2016

Il ne s'agit pas nécessairement de fonds étrangers, mais de fonds canadiens. La principale vocation de ces fonds n'est pas de faire de l'agriculture, mais d'obtenir des rendements sur les actifs. Or, cela nous a préoccupés. [C]'est que nous croyons que le modèle d'affaire des fonds qui sont proposés aux agriculteurs n'est pas un modèle d'avenir pour maintenir une agriculture dynamique au Canada.

Charles-Félix Ross, directeur général, Union des
producteurs agricoles du Québec, 17 novembre 2016

Jean-Philippe Gervais, vice-président et économiste en chef de Financement agricole Canada, a attribué cet intérêt de la part des fonds d'investissement pour le secteur agricole au rendement stable que procure la production agricole. Cette observation a aussi été confirmée par Toni Gravelle, chef, marchés financiers de la Banque du Canada qui a ajouté que l'acquisition de terres par ces fonds d'investissement est associée à la recherche d'un rendement à long terme.

Certaines sociétés privées, en collaboration avec des fonds de pension, investissent également dans le secteur agricole dans le cadre de cessions-bails. Comme l'a indiqué Tom Eisenhauer, président et chef de la direction chez Bonnefield Financial Inc, ce type d'investissement est un moyen de réduire l'endettement des producteurs tout en les maintenant en production.

Nous devons réduire notre endettement et trouver d'autres capitaux pour prospérer. Nous avons donc essayé de conclure un accord de cessions-bails, à l'instar de nombreuses entreprises non agricoles. Autrement dit, nous voulions trouver un investisseur prêt à acheter une partie de nos terres, puis à nous les louer aux termes d'un bail sûr à long terme, de sorte que nous puissions utiliser les produits de la vente pour réduire notre endettement[t].

Tom Eisenhauer, président et chef de la direction,
Bonnefield Financial Inc, 9 février 2017

D'autres témoins de la Colombie-Britannique ont relaté des investissements d'entreprises privées étrangères afin de produire des biens agricoles à des fins d'exportation.

[U]ne autre entreprise étrangère a acheté 41 propriétés totalisant 10 862 acres, dans une très petite région. Il s'agit de la vallée de la Nechako, qui entoure la ville de Vanderhoof. L'entreprise qui a acheté ces terres l'a fait dans le but de produire de grosses balles classiques, de les compresser et de les expédier vers la Chine [...].

Mark Parker, directeur de la zone D
et président du comité de l'agriculture,
District régional de Bulkley-Nechako, 7 mars 2017

Malgré la présence d'investissements non issus du milieu agricole et les préoccupations des producteurs, certains intervenants ont relativisé les effets de ce type d'investissement sur l'évolution de la valeur des terres agricoles.

À la lumière des données dont nous disposons actuellement, la propriété étrangère ne semble pas contribuer dans une large mesure à la hausse de la valeur des terres agricoles. En fait, cette incidence était inférieure à 2 p. 100 pendant la première période visée par notre analyse des données.

Honorable Norm Letnick, ministre de l'Agriculture,
gouvernement de la Colombie-Britannique,
29 novembre 2016

La propriété étrangère existe à différents niveaux dans les provinces, mais dans une province comme l'Ontario qui en autorise certaines formes, la propriété étrangère représente moins de 1 p. 100 de la propriété de toutes les terres agricoles, ce qui nous amène à penser que ce n'est pas forcément un problème dans toutes les analyses et les données que nous produisons.

Jean-Philippe Gervais, vice-président et économiste
agricole en chef, Financement agricole Canada,
17 novembre 2016



Des membres du Comité rencontrent l'honorable Pat Roberts, président du Comité sénatorial de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts des États-Unis pendant une mission d'étude à Washington, D.C., États-Unis d'Amérique

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Des producteurs ont déclaré que les activités environnementales de certains organismes de conservation comme Canards Illimités Canada (CIC) pouvaient avoir un impact sur le prix des terres agricoles. Des représentants de CIC ont d'ailleurs reconnu que des terres humides et des milieux secs possédant une valeur écologique sont situés sur des terres agricoles localisées dans le sud du Canada. Ils ont ajouté que les biens et services issus de ces écosystèmes sont essentiels à la survie d'espèces végétales ou animales, incluant des espèces menacées ou en voie de disparition. Bien que CIC possède près de 405 000 acres, l'organisme a indiqué que l'acquisition et la détention de terres agricoles sont des méthodes de conservation dispendieuses.

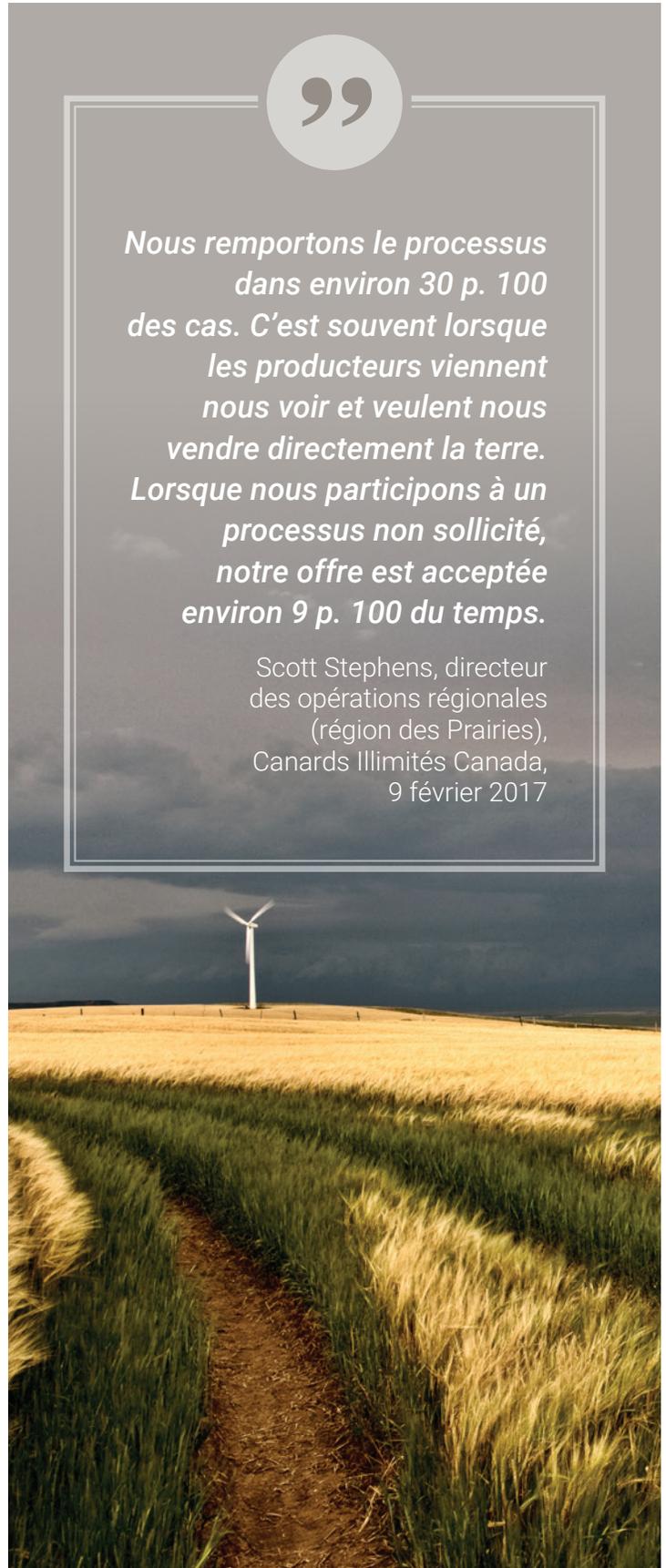
Selon les représentants de CIC, les activités de l'organisme pourraient avoir un impact dans des régions de tailles relativement petites mais non à grande échelle. En effet, CIC collabore avec des propriétaires terriens ou des producteurs afin de mettre en œuvre leurs programmes de conservation et leurs travaux de restauration. Dans le cadre de ces collaborations, ils effectuent des paiements reposant sur la valeur de location ou sur un pourcentage de la valeur marchande de la terre. Lorsque CIC décide de faire des offres d'achat pour acquérir des terres, c'est souvent suite à une sollicitation de vente des producteurs.

Le caractère multifonctionnel de l'agriculture résulte en l'adoption de politiques provinciales agricoles et environnementales qui de l'avis des témoins ont un impact sur la valeur des terres agricoles. La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) a par exemple indiqué que la réglementation provinciale sur la gestion du fumier en production animale imposait de nouvelles restrictions et mesures d'assainissement de l'environnement qui requérait que les éleveurs disposent de superficies additionnelles de terres afin de poursuivre leurs activités agricoles tout en se conformant à ces réglementations. Étant donné le besoin en terres additionnelles, la FCA est d'avis qu'il y aurait lieu de déterminer l'influence de ce type de politiques sur le prix des terres agricoles.

”

Nous remportons le processus dans environ 30 p. 100 des cas. C'est souvent lorsque les producteurs viennent nous voir et veulent nous vendre directement la terre. Lorsque nous participons à un processus non sollicité, notre offre est acceptée environ 9 p. 100 du temps.

Scott Stephens, directeur
des opérations régionales
(région des Prairies),
Canards Illimités Canada,
9 février 2017



La question de l'impact des politiques environnementales sur le prix des terres agricoles a aussi été soulignée par la Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard qui pense que la hausse du prix des terres dans la province est liée à une demande accrue pour les terres agricoles découlant de l'assolement⁴ triennal obligatoire.

La rotation triennale a pour objet de préserver la qualité du sol. Ce n'est pas tant un inconvénient qu'un problème pour les gens qui ont organisé leurs opérations en réservant une certaine superficie à une récolte particulière, comme les pommes de terre. Si on a décidé de cultiver 500 acres de pommes de terre avec une rotation de deux ans, il faut disposer de 1 000 acres de terres arables. Avec la rotation triennale obligatoire, on a soudain besoin de 1 500 acres parce qu'on ne peut planter cette culture en rang qu'une fois tous les trois ans.

Mary Robinson, présidente, Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, 15 novembre 2016

En Colombie-Britannique, la tarification du carbone a poussé des multinationales telles que la multinationale britannique Reckitt Benckiser Group plc à faire l'acquisition de terres agricoles afin de les reboiser et séquestrer le carbone.

On observe par ailleurs en Colombie-Britannique que certaines terres de la réserve servent à l'accumulation de crédits de carbone soit pour le marché du carbone lui-même ou simplement pour gagner la confiance du public. Ainsi, une entreprise étrangère a récemment acquis plusieurs milliers d'acres d'une terre très propice à la culture de la luzerne dans la réserve des terres agricoles.

Martin Rossmann, membre, British Columbia Agriculture Council, 7 février 2017

D'autres témoins ont ajouté que les conditions climatiques pouvaient temporairement affecter la valeur des terres agricoles selon la demande. Ainsi, des inondations répétées dans certaines régions ont eu un effet stabilisateur sur la valeur des terres agricoles.

ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

Avec l'âge moyen des exploitants agricoles estimé à 54 ans en 2011, des intervenants ont indiqué que la vente de terres agricoles était un moyen pour certains producteurs proches de la retraite de percevoir leur fond de retraite.

Dans les faits, c'est l'unique régime de retraite auquel ont accès certains de ces agriculteurs lorsqu'ils cessent leurs activités.

Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l'agriculture, 20 octobre 2016

Ces terres sont parfois vendues pour le développement de projets immobiliers.

Les pressions pour le développement urbain sont fortes, mais même les agriculteurs n'arrivent pas à s'entendre à ce sujet. Bon nombre d'entre eux ont atteint l'âge de la retraite, et ils voient là une occasion de convertir leurs terres en vue d'une utilisation non agricole parce qu'ils obtiennent ainsi un meilleur prix.

David Connell, professeur agrégé, Science et gestion de l'écosystème, Université de Northern British Columbia, 8 décembre 2016

4 Action de diviser les terres d'une exploitation agricole afin de faciliter la pratique de rotation de cultures.

Il en résulte que l'étalement urbain, nourri notamment par la croissance de la population, se fait généralement sur les meilleures terres agricoles et représente un facteur qui joue un rôle dans la hausse de la valeur des terres agricoles.

L'analyse des données sur les sols et sur l'utilisation des terres démontre que des terres agricoles sont perdues chaque année à cause de l'étalement urbain au Canada, en grande partie en Ontario, au Québec, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique, là où se trouve la majorité des meilleures terres agricoles du Canada.

Allan Howard, gestionnaire, Division de l'agroclimatique, de la géomatique et de l'observation de la Terre, Direction générale des sciences et de la technologie, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 16 février 2017

[1] y a lieu de croire que la proximité avec une zone urbaine peut influencer sur la valeur des terres.

Greg Peterson, directeur général, Direction de la statistique de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement et des transports, Statistique Canada, 27 octobre 2016

En dépit de la hausse de la valeur des terres agricoles à proximité des centres urbains, il est primordial, selon certains producteurs, de rester proche de ces centres afin de continuer à assumer le rôle nourricier du secteur agricole.

Être en région périurbaine est d'une grande importance pour nourrir les gens.

Ella Haley, professeure adjointe, Sociologie, Université Athabasca, 2 mars 2017



PROBLÉMATIQUE LIÉE À L'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES

CAPACITÉ DE FINANCEMENT

La hausse de la valeur des terres agricoles restreint l'accès de certains producteurs, notamment les jeunes agriculteurs, aux terres agricoles. Cela peut entraver leur rentabilité et le développement économique du secteur. Tels que l'ont mentionné des témoins, la population agricole vieillissante justifie le recours à une relève agricole afin de maintenir les activités du secteur.

Des témoins ont indiqué que la capacité de financement des nouveaux agriculteurs limitait leurs investissements dans l'achat de terres agricoles, remettant ainsi en question l'expansion et la viabilité de leurs entreprises agricoles. La valeur élevée des terres agricoles crée ainsi un obstacle à l'entrée de jeunes ou nouveaux agriculteurs.

”

Dans son ensemble, la relève agricole du Québec assiste, impuissante, à l'écart grandissant entre la valeur marchande des entreprises agricoles, basée sur la valeur des actifs, et leur valeur productive établie à partir des revenus de la ferme. Cette réalité, jumelée à une augmentation de l'endettement, fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour un jeune d'acquérir une ferme.

Michèle Lalancette, présidente, Fédération de la relève agricole du Québec,
22 novembre 2016

Ces craintes ont aussi été évoquées par des producteurs déjà établis qui sont préoccupés par un alourdissement de leur dette. En effet, bien que selon Financement agricole Canada, la valeur associée aux terres agricoles représentait, en 2015, 67 % de l'actif agricole total et même si Statistique Canada a indiqué que l'actif des agriculteurs est supérieur à leur niveau d'endettement, des producteurs ont questionné leur capacité à rembourser leur emprunt hypothécaire advenant une augmentation des taux d'intérêt.

[N]ous craignons pour la capacité à long terme des agriculteurs de payer les terrains très coûteux qu'ils achètent aujourd'hui. Nous avons déjà observé récemment un affaiblissement du prix des marchandises. [L]e paiement d'une hypothèque est un engagement de longue haleine, et les marchés, les taux d'intérêt et les taux de change peuvent évoluer rapidement. Les données d'Agriculture et Agroalimentaire Canada indiquent que l'endettement agricole au Canada est passé de 78 milliards de dollars en 2013 à 84,4 milliards de dollars en 2014. Fait encore plus éloquent, la taille moyenne des prêts approuvés par Financement agricole Canada a augmenté de presque 10 p. 100 de 2013 à 2014.

Dan Mazier, président des Keystone Agricultural Producers of Manitoba, 25 octobre 2016

Des témoins ont indiqué que face à la valeur élevée des terres agricoles et aux difficultés de financement, l'option d'acheter des terres dans des régions éloignées avait été explorée. Des intervenants du secteur agricole ont toutefois questionné la faisabilité de tels projets en raison du fait que la majorité des terres propices à l'agriculture sont dans le sud du pays et donc proche des centres urbains. De plus, la mise en culture de terres à faible potentiel agricole requiert le recours au drainage, une préparation additionnelle du sol en raison d'une pierrosité excessive ou le recours aux fertilisants pour améliorer la productivité des sols. Ces activités peuvent s'avérer coûteuses et ne pas refléter les prix du marché pouvant ainsi mener à une baisse de compétitivité.

De plus, le manque d'infrastructure dans les régions éloignées y rend parfois difficile l'activité agricole. En effet, dans le domaine des télécommunications, certains témoins ont par exemple mentionné que l'inaccessibilité aux larges bandes passantes rendait l'accès aux données difficile ce qui peut nuire aux activités opérationnelles des entreprises agricoles et à leur rentabilité.

TYPE DE PROPRIÉTÉS DES TERRES AGRICOLES

Étant donné les contraintes liées au financement de l'achat de terres agricoles, certains témoins ont mentionné la location de terres agricoles comme un moyen de pouvoir accéder aux terres agricoles.

Si vous êtes un nouveau venu dans le secteur agricole, la location de terres est le seul moyen de commencer, si vous cultivez la terre.

Paul Glenn, président de la Table pancanadienne de la relève agricole, 20 octobre 2016

Selon les témoignages, la location de terres se fait par des producteurs à la retraite ou des producteurs qui achètent des terres pour en louer une partie à d'autres producteurs afin de minimiser les risques du marché.

Nombre de ces agriculteurs à la retraite possèdent encore leurs terres et les louent à la nouvelle génération ou à une famille voisine.

Troy Packet, vice-président, Services agricoles,
TD Canada Trust, Association des banquiers canadiens,
1^{er} décembre 2016

Cela arrive en fait assez souvent. Nous n'avons pas les chiffres, mais pendant les entrevues que nous avons réalisées, les agriculteurs ont certainement beaucoup parlé de l'achat de terres pour les louer à d'autres agriculteurs.

Annette Desmarais, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les droits de l'homme, la justice sociale et la souveraineté alimentaire, Département de sociologie, Université du Manitoba, 24 novembre 2016

D'autres témoins ont mentionné que les terres agricoles achetées par des fonds d'investissement étaient aussi mises en location ou cédées par bail.

Il en résulte une hausse de la proportion des terres agricoles louées. Ainsi, selon Statistique Canada, la superficie totale louée ou cédée à bail, par des intérêts privés, est passée de 2 % en 1986 à 27 % de la superficie agricole en 2011.

Cette augmentation de la proportion des terres agricoles louées préoccupe des intervenants du secteur agricole dans la mesure où ce type de propriétés rend les producteurs employés plutôt que propriétaires tout en les exposant à des risques additionnels du fait de l'augmentation des loyers fonciers. Ils craignent aussi les changements que cela pourrait occasionner dans la structure de production avec la perte d'exploitations familiales au profit d'exploitations à grandes échelles.



Des témoins ont aussi souligné la différence entre la location par des producteurs et la location par des fonds d'investissements. André Magnan, professeur agrégé au Département de sociologie et d'études sociales de l'Université de Regina, a ainsi expliqué que les propriétaires agricoles terriens investissent dans la communauté tout en participant à la production agricole alors que les investisseurs se préoccupent surtout du rendement de leurs investissements.

Bonnefield Financial Inc, société privée d'investissement, a toutefois précisé l'aspect durable de leurs investissements en mentionnant leur adhésion aux Principes de l'investissement responsable. En vertu de ces Principes, les agriculteurs doivent fournir des données sur leurs activités agricoles et l'impact de ces activités sur la terre, la gestion des cours d'eau, la qualité du sol et l'utilisation de fertilisants.

Des témoins ont indiqué que le transfert inter-générationnel pouvait être un autre moyen de faciliter l'accès des nouveaux producteurs aux terres agricoles. En effet, des producteurs proches de la retraite peuvent parfois décider de segmenter leurs terres afin de répartir les différentes parcelles de terres à leurs enfants et ainsi réduire les coûts de propriétés foncières pour les nouveaux agriculteurs. Toutefois, cela implique une bonne planification du transfert de la ferme et l'attrait de la jeune génération pour le secteur agricole. Or, plusieurs ont indiqué que cet attrait pour la production agricole est lié à la rentabilité du secteur.

RENTABILITÉ DU SECTEUR AGRICOLE

La compétitivité du secteur est selon certains nécessaire au maintien des activités agricoles. Le manque de compétitivité nuit au revenu des producteurs ce qui peut les inciter à quitter la production ou à abandonner des terres pourtant propices à l'agriculture.

[U]ne rentabilité insuffisante de l'activité agricole continue d'entraîner l'abandon de terres dans les régions défavorisées du point de vue des services et de l'activité économique, ce qui se traduit par une perte progressive, mais tout de même permanente, de terres productives en raison d'un manque d'entretien ou de leur utilisation à d'autres fins.

Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l'agriculture, 20 octobre 2016

L'absence d'infrastructures adéquates peut aussi nuire à la rentabilité du secteur et expliquer l'abandon des terres.

C'est dans certaines régions du Nouveau-Brunswick que nous avons vu des terres abandonnées et que le problème a été soulevé. C'est surtout attribuable au manque d'infrastructures adéquates dans le secteur, d'installations de transformation primaire, d'infrastructures connexes ou d'exploitations à proximité. Il doit être rentable pour les agriculteurs de la région de vraiment biloquer⁵ la terre à nouveau pour l'exploiter. Nous avons constaté que le phénomène est principalement attribuable à une mauvaise conjoncture économique dans certaines situations, puis au manque d'infrastructures adéquates dans la région qui feraient en sorte que l'investissement soit vraiment rentable pour les agriculteurs des secteurs avoisinants.

Scott Ross, directeur, gestion des risques et de la politique agricole, Fédération canadienne de l'agriculture, 20 octobre 2016

Des témoins ont indiqué que ces terres abandonnées sont recouvertes de forêt; leur reconversion aux activités agricoles peut, par conséquent, s'avérer onéreuse. Il faudrait que les revenus tirés du marché soient suffisamment élevés pour justifier la remise en culture de ces terres.

5 Action de labourer

CHAPITRE TROIS



MOYENS VISANT À GARANTIR L'ACCÈS AUX TERRES AGRICOLES

INITIATIVES PRIVÉES

Afin d'améliorer leur capacité de financement et faciliter l'achat des terres agricoles par les producteurs, des intervenants du secteur financier ont décrit les moyens qu'ils mettent en œuvre pour atteindre de tels objectifs. Ainsi Financement agricole Canada, à travers son Programme Prêt Jeune agriculteur, permet à des producteurs de moins de 40 ans d'emprunter sans frais et à des taux d'intérêt abordables. Depuis son lancement en 2012, un montant de 1,5 milliards de dollars a ainsi été mis à la disposition de jeunes agriculteurs. Également, le Programme Prêt Transfert vise les jeunes agriculteurs à démarrer leur exploitation ou à l'agrandir et à aider les agriculteurs établis à transférer leurs actifs agricoles à la prochaine génération, et ce, grâce à une mise de fonds et des versements au vendeur échelonnés sur une période maximale de cinq ans. De surcroît, tel que mentionné par des hauts fonctionnaires de Financement agricole Canada, l'octroi d'un prêt répond à des critères visant à assurer la capacité de remboursement de l'emprunteur.

”
Alors, quand nous analysons un prêt, nous tenons compte du remboursement et nous nous assurons qu'il y aura suffisamment de liquidités pour rembourser le prêt à long terme. Ensuite, la deuxième source de remboursement est la garantie et, dans le cadre de cette conversation, les terres représentent une bonne garantie pour contracter un prêt. Nous fixerions des limites précises sur les montants que nous sommes disposés à prêter en échange d'une garantie.

Corinna Mitchell-Beaudin,
vice-présidente exécutive et chef de
la gestion du risque, Financement
agricole Canada, 17 novembre 2016

Alex Ciappara, directeur du Marché du crédit et de la Politique économique à l'Association des banquiers canadiens a également mentionné le soutien apporté par les banques à travers les services conseils offerts pour faciliter le transfert intergénérationnel des fermes, ou encore pour établir les options de financement à la disposition des jeunes agriculteurs. Ces prêts sont octroyés en considérant également des critères de garanties de prêts. De plus, les institutions financières s'assurent de la citoyenneté canadienne de l'emprunteur et de la production de déclaration de revenus au Canada.

Nous travaillons avec les entreprises et nous prêtons de l'argent à tout Canadien qui cherche à acheter des terres agricoles. Si une personne arrive au Canada, obtient la citoyenneté et produit ses déclarations de revenus au Canada, nous travaillons avec elle ou son entreprise pour faciliter l'achat de terres agricoles.

Darryl Worsley, directeur national, Agriculture, de la CIBC,
1^{er} décembre 2016

Si nous regardons les exigences relatives au financement de terres, nous souhaitons que l'emprunteur verse un acompte relativement à cet achat, et, habituellement, c'est environ 25 p. 100 du coût.

Gwen Paddock, directrice nationale, Agriculture et ressources, Banque Royale du Canada, 1^{er} décembre 2016

Toutefois des témoins ont indiqué le besoin de diversifier les sources de financement offerts aux agriculteurs en permettant par exemple les options de cessions-bails. Ainsi, selon Bonnefield Financial Inc, ce type de financement a aidé plus de 75 familles canadiennes d'agriculteurs à réduire leur endettement ou à effectuer des transferts intergénérationnels. Pascal Thériault, agronome et économiste à la faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement à l'université McGill a rajouté que ce type de financement touchait notamment les producteurs désireux de prendre leur retraite et dont la relève agricole est incertaine.

D'autres investisseurs étrangers au milieu agricole offrent un modèle de partenariat avec les agriculteurs afin de diminuer les risques de production tout en offrant la possibilité aux producteurs de bénéficier d'économies d'échelle. C'est le cas de PANGEA, une société d'activités agricoles. À travers son modèle de coentreprises agricoles, la société mets ses terres à la disposition de producteurs qui peuvent ainsi les cultiver tout en continuant à cultiver leurs propres terres. Les profits de la coentreprise sont ensuite répartis entre PANGEA et l'agriculteur.



En Australie, les producteurs reconnaissent les avantages des investisseurs étrangers dans le développement économique de leur secteur. Il est néanmoins de leur avis qu'il est nécessaire de garder une transparence dans ces investissements afin d'assurer que ce type d'investissement n'ait pas d'impacts négatifs sur la chaîne d'approvisionnement.

Essentiellement, la politique qu'adopte la Fédération nationale des agriculteurs en ce qui a trait à l'agriculture australienne, c'est que nous reconnaissons le rôle important que jouent les investissements étrangers dans l'agriculture du pays du point de vue de la mise en valeur du secteur, des investissements dans le secteur et de la croissance de l'industrie.[S]i un investissement était effectué et qu'il était étranger ou provenait de l'étranger, nous devrions nous assurer qu'il est conforme au plan d'affaires ou à son objectif, et ce, de façon continue, afin que, si l'investissement étranger était approuvé, un certain type de processus permettrait de s'assurer que l'investissement donne les résultats qu'il était censé donner en ce qui a trait à l'eau, aux terres ou à l'entreprise en tant que telle, qu'il contribue à la croissance, à la productivité et à la rentabilité du secteur agricole australien dans son ensemble, et qu'il n'a pas un impact défavorable sur le goulot de la chaîne d'approvisionnement, qu'il s'agisse des ports, des chemins de fer ou de parties de la chaîne d'approvisionnement où la production ou les activités sont à l'étroit.

Tony Mahar, chef de la direction, Fédération nationale des agriculteurs (Australie), 7 mars 2017

D'autres témoins ont également reconnu l'intérêt des investissements étrangers pour autant qu'il apporte du capital additionnel, autre que celui offert par les institutions bancaires et Financement agricole Canada.

Si l'investissement étranger contribue à apporter des capitaux aux agriculteurs qui veulent accroître leurs activités, ou aux jeunes agriculteurs qui souhaitent investir dans l'agriculture, il pourrait s'agir d'une autre forme de capital permettant de rentabiliser l'exploitation des agriculteurs, en plus des banques et du crédit agricole.

Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l'agriculture, 20 octobre 2016

On retrouve ainsi du financement offert à la relève agricole pour faciliter l'accès aux terres agricoles. C'est le cas du Québec où le Fonds d'investissement pour la relève agricole est financé à travers un partenariat qui inclut des institutions financières et des fonds de retraite.

Des témoins ont néanmoins fait remarquer qu'il demeure toujours un risque que les terres appartenant à des investisseurs qui ne sont pas issus du milieu agricole ne soient pas indéfiniment consacrées à l'agriculture et que ces terres soient revendues à d'autres fins qu'agricoles. Il serait à ce titre important de renforcer le cadre législatif entourant la protection des terres à des fins agricoles.

Nous devons veiller à ce que le droit à l'exploitation agricole soit expressément respecté et compris dans les lois fédérales, provinciales et municipales ainsi que dans la réglementation et dans les politiques gouvernementales.

Norm Hall, président, Agriculture Producers Association of Saskatchewan, 25 octobre 2016

INITIATIVES PUBLIQUES

Selon la Constitution du Canada, les provinces ont la responsabilité de légiférer en matière de propriété des terres agricoles canadiennes.

La responsabilité liée à l'aménagement du territoire relève des provinces, qui la cèdent à l'administration locale. Sur le plan constitutionnel, le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de s'occuper de l'aménagement du territoire.

David Connell, professeur agrégé, Science et gestion de l'écosystème, Université de Northern British Columbia, 8 décembre 2016

De plus, selon l'article 35 de la *Loi sur la citoyenneté*, une province ou personne ou autorité désignée peut interdire, annuler ou limiter de quelque façon que ce soit l'acquisition directe ou indirecte de biens situés dans la province par des non-citoyens ou par des personnes morales ou associations contrôlées par des non-citoyens. À ce titre, tel que le mentionne David Connell, professeur agrégé en Science et gestion de l'écosystème à l'Université de Northern British Columbia, chaque province formule ses mesures législatives provinciales. Le niveau d'efficacité de ces mesures en matière de protection des terres agricoles et de leurs usages varie selon le libellé choisi.

Ainsi, vous verrez un libellé du genre « doit être conforme » ou « doit se conformer », mais vous trouverez aussi une formulation plus vague comme « doit être raisonnablement conforme » ou « doit généralement aller de pair ».

David Connell, professeur agrégé, Science et gestion de l'écosystème, Université de Northern British Columbia, 8 décembre 2016

De l'avis de certains témoins, le Québec et certaines régions de la Colombie-Britannique et de l'Ontario disposent de mesures leur permettant de désigner et de protéger plus efficacement leurs terres agricoles ainsi que leurs usages. L'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan restreignent l'accès à la propriété par des intérêts étrangers. La Saskatchewan a apporté des amendements législatifs visant à restreindre le type d'investissement en resserrant la définition des régimes

de retraite, des administrateurs d'actifs de caisse de retraite et des fiducies à titre d'entités non canadiennes afin d'interdire leurs acquisitions de terres agricoles.

Néanmoins en dépit de ces diverses mesures législatives David Connell a fait remarquer que depuis plus de 40 ans, le Canada ne cesse de perdre des terres agricoles. Certains ont ajouté également le manque d'efficacité à protéger et encourager l'usage agricole des terres. Des suggestions ont, par conséquent, été faites pour mieux protéger l'usage et les terres agricoles au niveau provincial. Des témoins ont ainsi encouragé les gouvernements provinciaux à notamment faire le suivi de transactions foncières, à établir des banques de terres tout en prévoyant le financement nécessaire pour une meilleure valorisation de ces terres, à mettre en œuvre un régime d'impôt foncier à taux variés qui récompenserait les propriétaires maintenant leurs terres agricoles en production, ou encore à améliorer le suivi des terres agricoles non exploitées.

Les témoins ont également noté la mise en œuvre de programmes visant à faciliter le financement lors de l'achat de terres agricoles. Ces programmes peuvent être financés par les provinces ou en collaboration avec le gouvernement fédéral. Des témoins ont ainsi cité des programmes fiscaux sur le transfert de propriétés incluant les programmes d'exonération de gains en capital.

Pour ce qui est des programmes d'aide aux nouveaux agriculteurs, les organismes provinciaux et fédéraux ont des programmes de prêts ciblés pour les nouveaux agriculteurs, qui leur donnent accès à des taux d'intérêt réduits et à des exigences de mises de fonds inférieures. [1] y a des programmes fiscaux sur le transfert de propriété et les biens de remplacement ainsi que des exonérations des gains en capital, qui sont d'excellents outils pour faciliter le transfert de la ferme à la génération suivante de producteurs.

L'honorable Oneil Carlier, ministre de l'Agriculture et des Forêts, gouvernement de l'Alberta, 29 novembre 2016

Le Comité note que l'exonération cumulative des gains en capital pour les biens agricoles admissibles est d'un million de dollars. Cette exonération fiscale

facilite le transfert des fermes. Toutefois, étant donné l'importance de la taille moyenne des fermes agricoles et l'augmentation de la valeur des terres agricoles, cette exonération n'est pas suffisante pour assumer le financement lié à l'accroissement des superficies en culture des fermes et répondre ainsi au besoin de rentabilité des fermes agricoles. À ce titre,

RECOMMANDATION 1 :

Le Comité recommande que le Ministère des Finances Canada étudie la possibilité, par l'entremise du Programme d'exonération cumulative des gains en capital pour les biens agricoles, d'augmenter le montant de l'exonération de manière à faciliter l'acquisition des terres agricoles par de nouveaux agriculteurs.

Il existe également des programmes d'exonération fiscale ou de report de l'impôt foncier qui sont offerts dans des provinces comme la Nouvelle-Écosse ou le Nouveau-Brunswick. Certaines provinces comme le Nouveau-Brunswick ou Terre-Neuve-et-Labrador offrent en partenariat avec le gouvernement fédéral des programmes visant à couvrir les coûts de défrichements afin de faciliter la conversion des terres à des fins agricoles. Ces programmes sont d'ailleurs offerts au sein du cadre stratégique agricole Cultivons l'avenir 2. Au vu de tels programmes et de l'établissement prochain d'un nouveau cadre stratégique, le Partenariat canadien pour l'agriculture, le Comité invite le gouvernement fédéral à poursuivre le financement de ce type de programmes. De plus, le Comité note que des programmes de garantis de prêts, tel que le Programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, facilitent l'accès au crédit des producteurs ou des coopératives en vue de financer, par exemple, l'achat de terres.

Outre la disponibilité de tels programmes, la Fédération canadienne de l'agriculture a souligné que la mise en œuvre d'outils réglementaires devait assurer un environnement stable et flexible au secteur agricole. De plus, les politiques d'aménagement du territoire devraient être établies de manière commune.

”

Étant donné que les provinces et les municipalités canadiennes sont les principales responsables de la préservation des terres agricoles, il convient d'établir un ensemble commun d'objectifs aux fins de l'élaboration de politiques d'aménagement du territoire assurant la protection de ces terres à long terme.

Ron Bonnett, président, Fédération canadienne de l'agriculture,
20 octobre 2016



Dan Mazier, président de Keystone Agricultural Producers of Manitoba, a d'ailleurs encouragé le gouvernement du Canada à travailler avec les gouvernements provinciaux pour l'élaboration de telles politiques d'aménagement du territoire.

À ce titre, le Comité a noté certaines initiatives fédérales visant à faciliter la collaboration et les échanges d'information entre les spécialistes provinciaux en aménagement du territoire. Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a financé le projet national de recherche sur la protection des terres agricoles. Ce projet a donné lieu à l'organisation d'un forum national qui s'est tenu en juin 2016. Selon le responsable du projet David Connell, ce forum a permis d'identifier des axes d'intervention visant à soutenir les politiques d'aménagement du territoire au sein des provinces. Les participants ont aussi reconnu que l'aménagement du territoire relève principalement des administrations municipales. À ce titre, les axes d'intervention identifiés incluent notamment le renforcement des capacités provinciales et municipales dans l'utilisation d'outils pour soutenir le cadre législatif, l'utilisation de données adéquates et la collaboration entre les gouvernements provinciaux et locaux.

De tels axes d'intervention permettraient de répondre aux préoccupations des témoins en matière de suivi des transactions foncières à l'échelle provinciale, afin de surveiller l'utilisation des terres agricoles et le type de propriétés. Des témoins ont indiqué que de telles informations existent au niveau provincial mais qu'il manque les outils analytiques nécessaires pour pouvoir exploiter ces données de manière efficace.

Nous pouvons consulter les renseignements liés à une transaction dans laquelle nous sommes impliqués. Nous pouvons voir les prix des transactions au moyen des registres officiels de chaque province. Nous pouvons établir des comparaisons sur l'évaluation des terres. Nous pouvons consulter ces données, mais elles ne sont pas comptabilisées de façon précise. Il est donc impossible de dresser un tableau complet de la situation.

Jean-Philippe Gervais, vice-président et économiste agricole en chef, Financement agricole Canada,
17 novembre 2016

Des témoins ont ainsi indiqué que l'accès à des technologies adéquates faciliterait l'établissement de cartographies pédologiques⁶. De l'avis des témoins, ces cartes permettraient de mieux connaître l'état et la qualité des sols, les changements qui se sont produits en matière d'utilisation des terres et le type de propriétés. Le Comité observe toutefois que des provinces comme la Colombie-Britannique mettent en œuvre des efforts nécessaires pour réaliser de telles cartes. Selon Allan Howard, gestionnaire de la Division de l'agroclimatique, de la géomatique et de l'observation de la Terre au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, le ministère dispose de technologies en matière d'imagerie et de téléobservation dont les données alimentent la Base nationale de données sur les sols. Cette base permet d'avoir de l'information sur, entre autres, la qualité et la productivité des sols. Grâce à une collaboration entre Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistique Canada, les données du recensement de l'agriculture sont jumelées aux données de la Base nationale de données sur les sols pour fournir de l'information sur la manière dont les terres sont utilisées. Des efforts sont fournis pour mettre à jour ces données à une fréquence régulière ou pour améliorer la qualité des données collectées.

Les nouveaux progrès des techniques agricoles, comme l'agriculture de précision, créent une demande croissante pour des outils de prise de décisions fondées sur des données probantes à des échelles de plus en plus précises, jusqu'aux sous-zones, au-delà de ce qu'il est possible d'atteindre avec les bases de données actuelles sur les sols. Pour répondre à ce besoin, nous avons lancé des discussions avec les provinces, les universités et le secteur privé en vue d'adopter une démarche commune et intégrée pour accroître la résolution de nos données sur les sols. Agriculture et Agroalimentaire Canada mène actuellement de la recherche pour produire des données sur les sols au niveau des champs qui sont uniformes à l'échelle du pays en utilisant une nouvelle méthode appelée cartographie prédictive des sols.

Allan Howard, gestionnaire, Division de l'agroclimatique, de la géomatique et de l'observation de la Terre, Direction générale des sciences et de la technologie, Agriculture et Agroalimentaire Canada, 16 février 2017

6 Référence à l'étude des sols

La clé ici, c'est de relier l'utilisation des terres, à la lumière du Recensement de l'agriculture, à ces zones particulières. [P]our le recensement de 2021, on explore la possibilité de recourir à des techniques de cartographie grâce auxquelles les producteurs, au moment de remplir le formulaire du recensement, pourraient indiquer ces choses précisément au moyen d'un outil graphique.

Stephen Boyd, chef de sous-section, Division de l'agriculture. Statistique Canada, 27 octobre 2016

De plus, Statistique Canada, par l'entremise de son Programme de la statistique de l'environnement fournit de l'information sur l'utilisation des terres. Ces données visent surtout les régions métropolitaines de recensement.

Néanmoins, les intervenants du secteur ne semblent pas être informés de telles initiatives.

À la lumière de ces informations,

RECOMMANDATION 2 :

Le Comité recommande que :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, Statistique Canada et Ressources naturelles Canada poursuivent leur collaboration afin d'améliorer les données en matière de classification et d'utilisation des terres agricoles;
- Les ministères fédéraux améliorent leur collaboration avec les ministères provinciaux afin de les tenir informés des avancées technologiques en matière d'imagerie et de télédétection et de la manière dont les cartographies pédologiques qui en résultent pourraient contribuer à l'aménagement du territoire des provinces.



[!] manque une cartographie pédologique à jour sur les actifs que nous avons au Canada. Il y a de l'information sur les cartes pédologiques, mais elle est généralement périmée et remonte souvent à des décennies.

Scott Ross, directeur, Gestion des risques et de la politique agricole, Fédération canadienne de l'agriculture, 20 octobre 2016



Également, vu l'importance des activités d'échanges d'information entre les spécialistes provinciaux de l'aménagement du territoire et compte tenu du fait que le projet national de recherche sur la protection des terres agricoles, financé par le CRSH pour la période 2012-2017, tire à sa fin,

RECOMMANDATION 3 :

Le Comité recommande qu'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, par l'intermédiaire du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, renouvelle le financement du projet national de recherche sur la protection des terres agricoles.

Ce renouvellement faciliterait la collaboration entre les spécialistes provinciaux de l'aménagement du territoire et permettrait le développement d'outils et de cadres d'analyse standardisés qui permettraient l'obtention de données harmonisées entre les provinces en matière d'aménagement du territoire.

En ce qui a trait au suivi des transactions foncières et étant donné que selon la Constitution du Canada, les provinces ont la responsabilité de légiférer en matière de propriétés des terres agricoles canadiennes, le Comité est d'avis que les provinces devraient mettre en œuvre les dispositions nécessaires afin de pouvoir exploiter les données dont elles disposent sur les transactions foncières.

RECOMMANDATION 4 :

Le Comité recommande au gouvernement fédéral de collaborer avec ses homologues provinciaux pour profiter d'initiatives comme le projet de recherche national sur la protection des terres agricoles en vue d'améliorer les outils qui leur permettront d'assurer un meilleur suivi des transactions foncières.

Des témoins ont rappelé le rôle nourricier du secteur agricole et le besoin d'avoir accès aux terres agricoles afin d'atteindre de tels objectifs. À cet effet, il a été suggéré que lors du processus d'élaboration de la politique alimentaire nationale, il soit important de tenir compte de l'assise territoriale pour assurer la sécurité alimentaire.

Je crois que la croissance de la population, l'expansion des zones urbaines et le besoin de cultiver des aliments sont irréconciliables. Il faut les gérer ensemble. C'est le mandat d'élaborer une politique alimentaire nationale. Selon moi, une politique alimentaire nationale qui n'établit pas un tel lien ou qui ne reconnaît pas la nécessité de protéger l'assise territoriale pour la production alimentaire manquerait de mordant.

David Connell, professeur agrégé, Science et gestion de l'écosystème, Université de Northern British Columbia,
8 décembre 2016

Agriculture et Agroalimentaire Canada a entamé un processus de consultations visant à élaborer une politique alimentaire pour le Canada qui inclurait les enjeux visant l'accès à des aliments abordables, la salubrité des aliments et la santé, la qualité des sols, de l'eau et de l'air et la production en grande quantité d'aliments de qualité supérieure. À ce titre, le Comité est d'avis que la politique alimentaire devrait soutenir l'accès aux territoires agricoles afin d'en préserver leur qualité ainsi que leur productivité. Également,

RECOMMANDATION 5 :

Le Comité recommande une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux afin de faciliter l'élaboration de plans d'aménagement du territoire qui protégeraient l'utilisation des terres à des fins agricoles.

CONCLUSION

Divers facteurs expliquent l'évolution de la valeur des terres agricoles au Canada. En effet, les témoins ont souligné les économies d'échelles, les investissements non issus du milieu agricole, les enjeux et politiques environnementales, la pression démographique et le vieillissement de la population comme étant des raisons qui expliqueraient l'augmentation de la valeur des terres agricoles. Face à ces hausses, les producteurs incluant la relève agricole se trouvent parfois limités par leur capacité de financement. À ce titre, le Comité a noté l'existence de programmes de financement qui faciliteraient l'accès aux terres agricoles. Toutefois, malgré la mise en œuvre de ces programmes, des producteurs ont recours à des options alternatives de financement offertes par des investisseurs qui ne sont pas issus du milieu agricole canadien. Ces alternatives ont soulevé certaines préoccupations quant aux effets possibles sur la structure de production et à la capacité des producteurs de posséder leurs exploitations agricoles.

En vertu de la Constitution du Canada, les provinces ont la responsabilité de légiférer en matière d'aménagement du territoire. Conscients de cette réalité, les témoins ont fait des suggestions visant à améliorer le rôle des provinces à cet égard. Le Comité a toutefois noté qu'une meilleure collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux devrait faciliter l'élaboration de plans d'aménagement du territoire qui protégeraient l'utilisation des terres à des fins agricoles. Des recommandations ont donc été faites au gouvernement fédéral afin d'améliorer la collaboration entre les divers paliers gouvernementaux.



ANNEXE A : TÉMOINS

ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Agriculture et Agroalimentaire Canada	<p>Brian T. Gray, sous-ministre adjoint, Direction générale des sciences et de la technologie</p> <p>Allan Howard, gestionnaire, Division de l'agroclimatique, de la géomatique, et de l'observation de la terre, Direction générale des sciences et de la technologie</p> <p>Ted Huffman, chercheur, Santé environnementale, Direction générale des sciences et de la technologie</p> <p>David W. Lee, gestionnaire, Service d'information sur les sols du Canada, Direction générale des sciences et de la technologie</p>	16 février 2017
Agriculture Producers Association of Saskatchewan	Norm Hall, président	25 octobre 2016
Alberta Federation of Agriculture	Lynn Jacobson, président	25 octobre 2016
Alliance agricole du Nouveau-Brunswick	Andrew Lovell, administrateur, Conseil d'administration	15 novembre 2016
Association des banquiers canadiens	<p>Alex Ciappara, directeur, Marché du crédit et Politique économique</p> <p>Janice Holzschere, vice-présidente et dirigeante nationale de l'agriculture, Secteur bancaire agricole et commercial, Banque Scotia</p> <p>Troy Packet, vice-président, Services agricoles, TD Canada Trust</p> <p>Gwen Paddock, directrice nationale, Agriculture et ressources naturelles, Banque royale du Canada</p> <p>Adam Vervoort, directeur national, Agriculture, BMO Banque de Montréal</p> <p>Darryl Worsley, directeur national, Agriculture, CIBC</p>	1 ^{er} décembre 2016

ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
À titre personnel	David Connell, professeur agrégé, Science et gestion de l'écosystème, University of Northern British Columbia	8 décembre 2016
	Brady Deaton fils, professeur et titulaire de la chaire de la famille McCain sur la sécurité alimentaire, Université de Guelph	16 février 2017
	Annette Desmarais, chaire de recherche du Canada sur les droits de l'homme, la justice sociale et la souveraineté alimentaire, Département de sociologie, Université du Manitoba	24 novembre 2016
	Ella Haley, professeure adjointe, Sociologie, Université Athabasca	2 mars 2017
	André Magnan, professeur agrégé, Département de sociologie et d'études sociales, Université de Regina	24 novembre 2016
	Pascal Thériault, agronome et économiste, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, Université McGill	16 février 2017
Banque du Canada	Toni Gravelle, chef, Département des Marchés financiers Eric Santor, chef, Analyses de l'économie canadienne	24 novembre 2016
Bonnefield Financial Inc.	Tom Eisenhauer, président et chef de la direction Wally Johnston, vice-président, Développement des affaires	9 février 2017
British Columbia Agriculture Council	Lynda Atkinson, membre de la Commission Reg Ens, directeur general Martin Rossmann, membre	7 février 2017
Canards Illimités Canada	James W. Brennan, directeur des relations gouvernementales Mark Gloutney, directeur des opérations régionales (région de l'Est) Scott Stephens, directeur des opérations régionales (région des Prairies)	9 février 2017
District régional de Bulkley-Nechako	Mark Parker, directeur de la zone D et président du comité de l'agriculture Gerry Thiessen, directeur municipal	7 mars 2017

ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Fédération canadienne de l'agriculture	Ron Bonnett, président Scott Ross, directeur, Gestion des risques et de la politique agricole	20 octobre 2016
Fédération de l'agriculture de la Nouvelle-Écosse	Chris van den Heuvel, président	15 novembre 2016
Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard	Mary Robinson, présidente	15 novembre 2016
Fédération de l'agriculture de l'Ontario	Don McCabe, président	27 octobre 2016
Fédération de l'agriculture de Terre-Neuve-et-Labrador	Mervin Wiseman, membre du conseil d'administration	15 novembre 2016
Fédération de la relève agricole du Québec	Michèle Lalancette, présidente Philippe Pagé, coordonnateur interrégional - Sud	22 novembre 2016
Fédération nationale des agriculteurs (Australie)	Tony Mahar, chef de la direction	7 mars 2017
Financement agricole Canada	Jean-Philippe Gervais, vice-président et économiste agricole en chef Michael Hoffort, président-directeur général Corinna Mitchell-Beaudin, vice-présidente exécutive et chef de la gestion du risque	17 novembre 2016
Gouvernement de l'Alberta	L'honorable Oneil Carlier, ministre de l'agriculture et forêts Darren Chase, directeur général, Direction générale de la politique, de la stratégie et des affaires intergouvernementales Tony Clark, chef de cabinet, Ministère de l'agriculture et des forêts Bev Yee, sous-ministre, Ministère de l'agriculture et des forêts	29 novembre 2016
Gouvernement de la Colombie-Britannique	L'honorable Norm Letnick, ministre de l'agriculture Derek Sturko, sous-ministre, Ministère de l'agriculture	29 novembre 2016
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse	Michael Devanney, analyste principal des politiques, Ministère de l'agriculture	2 février 2017

ORGANISME	NOM, TITRE	DATE DE COMPARUTION
Gouvernement de la Saskatchewan	L'honorable Lyle Stewart, ministre de l'agriculture Rick Burton, sous-ministre	6 décembre 2016
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	L'honorable Alan McIsaac, ministre de l'Agriculture et des Pêches John Jamieson, sous-ministre, Ministère de l'Agriculture et des Pêches	7 février 2017
Gouvernement du Manitoba	L'honorable Ralph Eichler, ministre de l'agriculture Dori Gingera-Beauchemin, sous-ministre, Ministère de l'agriculture Patty Rosher, directrice, Conseils et commissions	29 novembre 2016
Informa Economics IEG	Juan Sacoto, vice-président directeur	2 mars 2017
Keystone Agricultural Producers of Manitoba	Dan Mazier, président	25 octobre 2016
Perennia Food and Agriculture Inc.	Wayne Adams, coordonnateur de projets spéciaux	9 mars 2017
Sociedad Rural Argentina	Eduardo A.C. De Zavalía, avocat	9 mars 2017
Statistique Canada	Stephen Boyd, chef de sous-section, Division de l'agriculture Greg Peterson, directeur général, Direction de la statistique de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement et des transports	27 octobre 2016
Table pancanadienne de la relève agricole	Paul Glenn, président	20 octobre 2016
Union nationale des fermiers	Emery Huszka, membre du Conseil national de l'UNF et président de l'Union nationale des fermiers - Ontario	8 décembre 2016
Union des producteurs agricoles du Québec	Charles-Félix Ross, directeur général	17 novembre 2016

ANNEXE B : MISSION D'ÉTUDE

WASHINGTON — DU 15 AU 18 MAI 2017

ORGANISATION	NOM, TITRE
Ambassade du Canada	Dan Abele, chef, Affaires intergouvernementales Mike Hawkins, conseiller (Agriculture) Laura Lumsden, agente de service extérieur Brad Wood, premier secrétaire (Commerce) Gilles Gauthier, ministre, Économie et commerce Katherine Baird, ministre, Relations avec le Congrès, Relations publiques et intergouvernementales Adam Barratt, ministre-conseiller, Relations avec le Congrès et Affaires intergouvernementales
American Farm Bureau Federation	Katelyn McCulloch, économiste David Salmonsén, directeur principal, Relations avec le Congrès
Chambre des représentants des États-Unis	Représentant James Comer Jr., membre de la Chambre des représentants des États-Unis Représentant Rick Crawford, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Représentant Dwight Evans, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Représentant Richard Nolan, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Représentant Collin C. Peterson, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Représentant Ted Yoho, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Représentant Tim Walz, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Kendra Brown, cheffe de cabinet adjointe et directrice législative, Bureau de représentant Dwight Evans, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Darrell Rico Doss, conseiller législatif, Bureau de représentant Dwight Evans, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Christopher Jones, directeur législatif, Bureau de Rick Crawford, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Larry Calhoun, chef de cabinet, Bureau du représentant Ted Yoho, membre de la Chambre des représentants des États-Unis Jim Goldenstein, directeur législatif, Bureau du représentant James Comer Jr., membre de la Chambre des représentants des États-Unis Randolph Briley, directeur législatif adjoint, Bureau du représentant Tim Walz, membre de la Chambre des représentants des États-Unis

ORGANISATION	NOM, TITRE
Institut international de recherche sur les politiques alimentaires	Joe Glauber, chargé de recherche principal
Sénat des États-Unis	<p>L'honorable John N. Boozman, membre du Sénat des États-Unis</p> <p>L'honorable Amy Klobuchar, membre du Sénat des États-Unis</p> <p>L'honorable Pat Roberts, membre du Sénat des États-Unis</p> <p>Arian Beckwith, adjoint législatif, Bureau de l'honorable John N. Boozman, membre du Sénat des États-Unis</p> <p>Lindsey Kerr, conseillère et adjointe législative, Bureau de l'honorable Amy Klobuchar, membre du Sénat des États-Unis</p> <p>Anita Lyssikatos, boursière du Département d'État, Bureau de l'honorable Amy Klobuchar, membre du Sénat des États-Unis</p> <p>Brian Werner, adjoint législatif, Bureau de l'honorable Amy Klobuchar, membre du Sénat des États-Unis</p>
Service de recherche du Congrès	<p>Ian Fergusson, coordonnateur, spécialiste des finances et du commerce international</p> <p>Mark McMinimy, analyste des politiques agricoles</p> <p>Megan Stubbs, spécialiste des politiques en conservation des terres agricoles et en ressources naturelles</p>

ANNEXE C : MÉMOIRES PRÉSENTÉS AU COMITÉ

ORGANISME	DÉPOSANT
Alliance agricole du Nouveau-Brunswick	Andrew Lovell
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Brian T. Gray
À titre personnel	David Connell Brady Deaton fils Annette Desmarais Grant Rigby
Canards Illimités Canada	James W. Brennan
Fédération de l'agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard	Mary Robinson
Fédération de la relève agricole du Québec	Michèle Lalancette
Institut international de recherche sur les politiques alimentaires	Joseph W. Glauber
PANGEA	Serge Fortin
Réseau pour une alimentation durable	Organisation seulement
Statistique Canada	Greg Peterson



SÉNAT | SENATE
CANADA

#AGFO

sencanada.ca

